

Informations sur l'examen pour l'obtention du carnet de conducteur

L'examen compte 80 questions (tirées au sort) réparties comme suit :

Connaissances des rues (territoires ASR) :	10
Connaissances des rues de Vevey :	7
Connaissances des lieux :	20
Connaissances des rues La Tour-de-Peilz :	6
Connaissances des rues Montreux :	7
Connaissances techniques (OTR2) :	20
Règlement et prescriptions sur le service de taxi :	10

Durée de l'examen 70 minutes.

L'examen de taxi est réussi, si le nombre total de points est égal ou supérieur à 56 sur 80 (70%).

Explication pour la connaissance des rues :

A l'aide d'une carte, citer le nom de la rue qui commence et qui termine la rue nommée dans la question :

exemple : **Question:** Ch. de Cypès



Réponse: Ch. de Rouvenne / Ch. Point du Jour

S'il s'agit d'un rond-point ou d'une intersection, il suffit de donner une seule des possibilités

Explication pour la connaissance des lieux :

Un nom de lieu vous est donné (hôtel, musée, clinique, etc..) et vous devez donner le nom de la rue (sans le n°) où il se situe :

Exemple :

Question: Musée de la Confrérie des Vignerons

Réponse: Rue du Château

Liste des questions de l'examen

Catégorie: Connaissance des rues (territoire ASR)

Question: Rte de l'Esplanade (Corsier)

Question: Ch. Vert (Corsier)

Question: Ch. de Méruz (Corsier)

Question: Rue du Château (Corsier)

Question: Rue des Terreaux (Corsier)

Question: Rte des Cerisiers (Corseaux)

Question: Av. des Jordils (Corseaux)

Question: Rte de la Crottaz (Corseaux)

Question: Rue du Village (Corseaux)

Question: Rte de Lavaux (Corseaux)

Question: Rue Bonivard (Veytaux)

Question: Rue du They (Veytaux)

Question: Av. de Flaquières (Veytaux)

Question: Ch. de Liboson (Veytaux)

Question: Le Petit Veytaux (Veytaux)

Question: Rte de Tercier (Blonay)

Question: Ch. de Champ Belluet (Blonay)

Question: Rte de Prélaz (Blonay)

Question: Rue des Oches (Blonay)

Question: Route des Pléiades (Blonay)

Question: Route des Deux-Villages (St-Légier-La Chiésaz)

Question: Ch. de Chamoyron (St-Légier-La Chiésaz)

Question: Rte d'Hauteville (St-Légier-La Chiésaz)

Question: Rte des Areneyes (St-Légier-La Chiésaz)

Catégorie: Connaissance des rues Vevey

Question: Av. Général-Guisan

Question: Avenue Louis Ruchonnet

Question: Rue du Midi

Question: Rue des Moulins

Question: Rue du Jura

Question: Av. Gustave Doret

Question: Av. de Beauregard

Question: Ch. de Cyprès

Question: Rue du Collège

Question: Av. de Crédeilles

Question: Boulevard St- Martin

Question: Rue du Musée

Question: Rue des Communaux

Question: Av. Gustave-Coindet

Question: Rue des Jardins

Question: Rue Louis Meyer

Question: Avenue de Gilamont

Question: Avenue de Savoie

Question: Rue de l'Union

Question: Rue des Marronniers

Catégorie: Connaissances des lieux

Question: Office du tourisme de Vevey

Question: Office du tourisme de Montreux

Question: Cimetière de Clarens

Question: Cimetière de Vevey

Question: Cimetière de la Tour-de-Peilz

Question: Musée Suisse du Jeux

Question: Centre de loisirs l'Escale à La Tour-de-Peilz

Question: Hostellerie Bon Rivage

Question: Restaurant Les Ateliers

Question: Hôpital de la Providence

Question: Musée Jenish

Question: Alimentarium

Question: Restaurant Kju

Question: Hôtel des 3 Couronnes

Question: Hôtel de Famille

Question: Hôtel Astra (Pavillon)

Question: Musée du chemin de Fer Blonay-Chamby

Question: Restaurant le Molino

Question: Brasserie de la Gare de Chernex (ex Au P'tit Train Bleu)

Question: Confiserie Zürcher

Question: L'Hôtel-Résidence Le Bristol

Question: Le Funky Claude's Bar (ex Harry's bar)

Question: Etat civil de l'Est-Vaudois

Question: Base de Police Riviera à Montreux

Question: Base de Police Riviera à Vevey

Question: La Préfecture du District

Question: Musée historique de Vevey

Question: Grand Hôtel du Lac

Question: EMS Nova Vita à Montreux

Question: Manoir de Ban

Question: Clinique de Nant

Question: Villa "Le Lac" Le Corbusier

Question: Musée de la Confrérie des Vignerons

Question: Musée historique de Montreux

Question: Musée suisse de l'appareil photographique

Question: Clinique de la Prairie

Question: Clinique Valmont

Question: Swiss Riviera Medical Center (SRMC)

Question: Laclinic

Question: Maison Décotterd

Question: Restaurant Là-Haut

Question: Restaurant Le Patio

Question: Auberge de la Veveyse

Question: Vevey Hotel & Guesthouse

Question: Hôtel Châtonneyre

Question: Hôtel de la Vieille Tour

Question: Hôtel-Restaurant Les Négociants

Question: Hôtel Le Léman

Question: Hôtel Abaca

Question: Hôtel de la Place (chez Francine)

Question: Royal Piazza

Question: Eden Palace au Lac

Question: Hôtel Villa Germaine

Question: Hôtel Masson

Catégorie: Connaissances des rues La Tour-de-Peilz

Question: Av. de la Traménaz

Question: Av. Bel-Air

Question: Av. de la Perrausaz

Question: Av. Edouard-Müller

Question: Ch. de Béranges

Question: Rte de Chailly

Question: Av. de Sully

Question: Rue du Léman

Question: Av. des Terreaux

Question: Ch. des Murs Blancs

Question: Av. de Baumes

Question: Av. de Jaman

Question: Ch. du Grammont

Question: Av. de Pérouge

Question: Av. du Lac

Question: Av. des Mousquetaires

Question: Rue des Remparts

Question: Ch. de Vassin

Question: Av. Clos de l'Aubonne

Question: Route de St-Maurice

Question: Chemin de Pré-Long

Catégorie: Connaissances des rues Montreux

Question: Av. de Chantemerle

Question: Rue du Pont

Question: Av. Rambert

Question: Rte de Fontanivent

Question: Rte de Chaulin

Question: Rue des Vaudrès

Question: Av. des Alpes

Question: Av. de la Riviera

Question: Rue du Marché

Question: Av. du Doyen Bridel

Question: Av. de Belmont

Question: Rue de l'Ancien-Stand

Question: Rue du Théâtre

Question: Av. des Planches

Question: Av. du Casino

Question: Av. Claude Nobs

Question: Rue du Temple

Question: Rue du Lac

Question: Rte de Chailly

Question: Rue Sacre-du-Printemps

Question: Rte de Plantières

Question: Rue de la Gare

Question: Rue du Grammont

Question: Rue Gambetta

Question: Rue du Quai

Question: Av. de Florimont

Question: Rue du Bon Port

Question: Rte de Champ Fleuri

Question: Rte de la Fin du Craux

Question: Rte de Brent

Catégorie: Connaissances techniques

Question: Quelle est le nom de la législation spécifique dont relèvent les chauffeurs de véhicules légers affectés au transport professionnel de personnes ?

Question: Quelle est la durée maximale de la semaine de travail dans les entreprises de taxi ?

Question: Est-ce vrai que non seulement la durée de la conduite et les activités, liées directement au transport, comptent comme durée de travail, mais également le temps pendant lequel le conducteur doit se tenir à disposition de l'employeur ?

Question: Est-ce que la durée de travail hebdomadaire peut être prolongée ?

Question: De combien d'heures (sans activité de caractère extraordinaire) la durée maximale de la semaine de travail peut-elle être prolongée ?

Question: La durée maximale de la semaine de travail peut être prolongée de 4 heures de travail supplémentaire, toutefois si l'entreprise connaît une intense activité de caractère extraordinaire, combien d'autres heures supplémentaires sont autorisées par semaine ?

Question: Quel est le maximum d'heures supplémentaires pouvant être effectué par année civile ?

Question: Après combien d'heures de travail une pause est-elle obligatoire ?

Question: Après combien d'heures de conduite une pause est-elle obligatoire ?

Question: Quelle est la durée minimale d'une pause après 4 heures de conduite ?

Question: Si le conducteur fait une pause avant que 4 heures 30 de conduite se soient écoulées, est ce qu'une pause 20 minutes suffit ?

Question: Pendant les pauses, est-ce que le salarié peut exercer une autre activité professionnelle ?

Question: Combien de fois par semaine, la durée du repos quotidien peut-elle être réduite ?

Question: Quelle est la durée minimale du repos quotidien lorsque celui-ci est réduit ?

Question: Quelle est la durée du repos quotidien ?

Question: Quelle est la durée du repos hebdomadaire?

Question: Est ce que le repos quotidien doit précéder ou suivre immédiatement le repos hebdomadaire ?

Question: Durant le jour de repos hebdomadaire, est-il permis d'exercer une activité professionnelle ?

Question: L'attente est-elle considérée comme durée de travail ?

Question: Citez un moyen de contrôle dont dispose la police pour s'assurer du respect des dispositions relatives à la durée du temps de travail et du repos ?

Question: Lors des pauses, le tachygraphe peut-il être mis hors fonctionnement ?

Question: Lors de courses de caractère privé, sur quelle position doit être maintenu le tachygraphe ?

Question: Est-ce que le conducteur est obligé, sur demande de la police, d'ouvrir le tachygraphe et de donner les renseignements utiles ?

Question: Pour contrôler le fonctionnement du tachygraphe, le conducteur peut-il l'ouvrir plusieurs fois par jour ?

Catégorie: Règlement et prescriptions sur le service des taxi

Question: Est-ce que le compteur horokilométrique (taximètre) doit être enclenché pour chaque course ?

Question: S'il s'agit d'une commande préalable, le compteur (taximètre) peut-il être enclenché lorsque le taxi se trouve au lieu indiqué et à l'heure fixée lors de la commande et qu'il a annoncé son arrivée au client et l'a informé de la mise en marche du compteur ?

Question: Un conducteur, une fois le prix annoncé au client, peut-il demander un pourboire au client ?

Question: A la fin d'une course, est-ce que le conducteur doit tenir à disposition une quittance détaillée pour le client ?

Question: Un conducteur peut-il refuser une course au motif que le trajet n'est pas assez long ?

Question: Un conducteur peut-il refuser de transporter une personne en état d'ivresse avérée ?

Question: Par qui sont chargés et déchargés les bagages ?

Question: Que doit-on faire des objets trouvés dans le véhicule et qui n'ont pas pu être remis à leur propriétaire ?

Question: Que faut-il faire si le compteur horokilométrique (taximètre) tombe en panne pendant une course ?

Question: Est-il permis de circuler uniquement à la recherche de clients éventuels (racolage) ?

Question: Que doit faire un conducteur après avoir terminé sa course et s'il n'a pas de commande préalable ?

Question: Est-ce que une concession sans permis de stationnement permet le stationnement sur les emplacements "Taxis" du domaine public ?

Question: Lorsque le taxi n'est pas en service et que ni vous ni le véhicule êtes à la disposition du public, que devez-vous faire ?

Question: Lorsque un conducteur ou un exploitant utilise un véhicule pour son usage personnel, est-il obligé de retirer ou de cacher au moyen d'une housse le luminaire "taxi" ?

Question: En service, lorsqu'il conduit sa voiture occupée par un client, est-il permis au conducteur de se faire accompagner par une tierce personne ou animal ?

Question: Pendant sa pause, un conducteur peut-il laisser son véhicule sur un emplacement officiel "taxi" s'il est au bénéfice d'une concession avec permis de stationnement ?

Question: Est-ce que la concessions avec permis de stationnement sur le domaine public permet le stationnement n'importe où sur la voie publique ?

Question: Lorsqu'une course lui a été commandée, l'arrêt d'un taxi sur la voie publique est-il permis le temps nécessaire à la prise en charge ou à l'attente du client et au règlement de la course ?

Question: Est-il possible de mettre un taxi au bénéfice d'une concessions avec permis de stationnement en stationnement sur un emplacement officiel "taxi" pendant l'attente momentanée d'un client ?

Question: Les luminaires des véhicules avec une concession avec permis de stationnement sont de couleur ?

Question: Les luminaires des véhicules avec une concession sans permis de stationnement sont de couleur ?

Question: Est-il vrai qu'une course à forfait n'est autorisée que si le prix convenu est inférieur ou égal au tarif mentionné sur le compteur horokilométrique (taximètre) et que dans ce cas il doit être enclenché ?

Question: Est ce que n'importe qui peut ouvrir, modifier, déplomber et réparer le compteur horokilométrique (taximètre) ?

Question: Lorsqu'il ne conduit pas et qu'il n'y a pas de client, est-il permis au conducteur de fumer dans son véhicule servant au transport professionnel ?

Question: Que devez-vous faire si vous êtes au bénéfice d'une concession avec permis de stationnement et que l'emplacement officiel sur lequel vous vous rendez est complet ?

Question: Lors de votre pause, en arrêt hors service, pouvez-vous stationner votre taxi à 50 mètres d'une station taxi ?

Question: En usage privé, le conducteur de taxi peut-il rouler sur la voie de bus ?

Question: Est-ce qu'un taxi au bénéfice d'une concessions peut se mettre en attente sur une voie bus ?
